

## Loyers impayés par le locataire.

Par DIAXES, le 12/02/2021 à 12:55

Bonjour,

Après combien d'années un proprietaire n'a plus le droit de réclamer des loyers pas payés par moi ? 2 ans ? 5 ans ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par Lag0, le 12/02/2021 à 14:47

Bonjour,

Le délai de prescription est de 3 ans.